

Alerte presse

## Le groupe Randstad France signe son troisième accord Égalité Professionnelle avec des avancées notables pour les familles monoparentales à la clé

Paris, le 2 juin 2015 – *Le groupe Randstad France a signé avec les partenaires sociaux son troisième accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Valable trois ans, cette signature réaffirme l'engagement du Groupe en matière d'égalité et sa volonté de s'inscrire dans une démarche de progrès continu. Par ailleurs, tandis que ce jour marque l'anniversaire de la signature de la charte de la Monoparentalité avec l'association K d'urgence (2 juin 2014), le Groupe réaffirme sa volonté de favoriser l'équilibre vie privée / vie professionnelle des familles monoparentales. Aussi le nouvel accord sur l'égalité professionnelle F/H du Groupe prévoit-il des mesures concrètes au bénéfice des familles monoparentales.*



« Nous nous réjouissons que notre accord, qui vient renforcer nos efforts en terme d'égalité professionnelle entre femmes et hommes, intègre des mesures innovantes qui pourront faciliter le quotidien des familles monoparentales du groupe. L'INSEE évalue à près de 20 % le nombre d'enfants issus de ces familles, l'enjeu n'est donc pas négligeable et d'autant moins pour les femmes qui se trouvent bien souvent au carrefour de la monoparentalité et des inégalités professionnelles », témoigne **Aline CREPIN**, directrice RSE du groupe Randstad France.

## Les principales mesures de l'accord

### → Gestion des ressources humaines et management

- Poursuite de la féminisation des équipes de management et des instances de direction pour atteindre une plus grande mixité professionnelle.
- Création d'un cercle d'échanges sur la mixité professionnelle pour identifier les freins et les facteurs d'attractivité des fonctions d'encadrement ou des métiers déséquilibrés femmes/hommes.

### → Équilibre vie professionnelle/vie personnelle

- Possibilité de faire un don solidaire de congés pour aider les salarié-es ayant un enfant de moins de 20 ans accidenté, malade ou handicapé, nécessitant une présence parentale.
- Doublement de l'AJAP (Allocation Journalière AP) pour les accompagnants de personnes en fin de vie

## Les mesures de l'accord en faveur des familles monoparentales

### → La formation, clé de voûte de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes

Le groupe Randstad France a décidé de prendre en charge une partie des frais de garde des enfants élevés par un parent seul, pendant les périodes de formations internes qui nécessitent d'effectuer de longs trajets. Ceci pour que la charge d'un enfant par un parent seul ne soit plus synonyme d'absence de carrière professionnelle.

### → Réduire l'impact du temps partiel au féminin

Ce sont souvent les femmes qui travaillent à temps partiel pour garder les enfants (à 80 % d'après le Conseil économique, social et environnemental). Pour ne pas pénaliser les personnes qui font ce choix lors de leur retraite, Randstad prend en charge la part patronale des cotisations d'assurance vieillesse et retraite complémentaire à hauteur de 100 % (soit l'équivalent d'un temps plein), à condition que le/la collaborateur/trice prenne en charge la part salariale. Pour les salaires annuels fixes inférieurs à 22 824 €, Randstad prend également en charge les cotisations salariales

### → Temps de trajet domicile / lieu de travail, un enjeu majeur dans l'équilibre des temps de vie

Afin de répondre à la problématique des longs trajets, Randstad expérimente un accès à un site internet spécialisé dans la recherche de logements à proximité du lieu de travail. Les logements sont proposés à la vente ou à la location, sélectionnés dans un périmètre déterminé par un temps de trajet domicile/travail de 30 minutes autour des sites Randstad. Le but est ici d'améliorer l'équilibre des temps de vie personnelle et professionnelle, dont l'importance est encore plus notable pour les familles monoparentales.

### → L'aide aux devoirs, un allié de poids pour les parents seuls


Toujours avec l'objectif d'aider les salariés parents dans leur vie quotidienne, Randstad met en place un service de téléassistance aux devoirs, réalisé par des enseignants certifiés par l'Education nationale. Chaque enfant au collège ou au lycée peut en bénéficier gratuitement, du lundi au jeudi de 17 à 20 heures.

**A noter enfin que le groupe a décidé d'annexer à son accord égalité professionnelle femmes / hommes, la charte de la monoparentalité signée il y a un an.**

### **A propos du Groupe Randstad France**

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2014 un chiffre d'affaires de 2,73 milliards d'euros. En 2014, le groupe (3 600 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 58 000 collaborateurs intérimaires et recruté 21 000 professionnels, en s'appuyant sur son réseau national et local de 750 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : [www.grouperandstad.fr/](http://www.grouperandstad.fr/) /  @GroupRandstadFR

Découvrez RE.SOURCES, la plateforme créée à l'initiative du Groupe Randstad France qui décrypte les tendances liées au marché de l'emploi en s'appuyant sur des données et des statistiques. <http://resources.grouperandstad.fr>

## **Contacts Presse**

Groupe Randstad France  
Direction de la Communication  
01 41 62 22 10  
**Sophie Durand** – 06 37 86 44 00  
**Sébastien Buffet** – 06 01 35 25 39

Agence Wellcom  
01 46 34 60 60  
**Sonia El Ouardi** – [se@wellcom.fr](mailto:se@wellcom.fr)  
**Gaëlle Legris** – [gl@wellcom.fr](mailto:gl@wellcom.fr)  
**Julie Fontaine** – [jf@wellcom.fr](mailto:jf@wellcom.fr)